



VILLE DE
KINGSEY FALLS

AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS DE LA VILLE DE KINGSEY FALLS

AVIS PUBLIC est donné que le conseil municipal de Kingsey Falls adoptera le Règlement Code d'éthique et de déontologie des employés de la Ville de Kingsey Falls lors de la session ordinaire qui se tiendra le lundi 1^{er} octobre 2018, à 19 h 30, à la salle du conseil municipal située au 15, rue Caron. Ce règlement remplacera le règlement no 16-04 pour se conformer au Projet de loi 155 *Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal et la Société d'habitation du Québec* sanctionné le 19 avril 2018.

Le Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux est adopté en vertu de la **Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (2010,c.27)**. Conformément aux dispositions de cette loi, toute municipalité doit adopter, par règlement, un Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux qui énonce les principales valeurs de la municipalité en matière d'éthique et les règlements qui doivent guider leur conduite selon les mécanismes d'application et de contrôle prévus à cet effet.

Les principales valeurs de la municipalité énoncées dans ce Code d'éthique et de déontologie sont :

- l'intégrité des employés municipaux;
- l'honneur rattaché aux fonctions d'employé de la municipalité;
- la prudence dans la poursuite de l'intérêt public;
- le respect envers les membres du conseil municipal, les autres employés de la municipalité et les citoyens;
- la loyauté envers la municipalité;
- la recherche de l'équité.

Les règles prévues au Code d'éthique et de déontologie ont pour objectifs de prévenir, notamment :

- toute situation où l'intérêt personnel de l'employé peut influencer son indépendance de jugement dans l'exercice de ses fonctions;
- toute situation qui irait à l'encontre des valeurs énoncées dans le Code d'éthique et de déontologie;
- le favoritisme, la malversation, les abus de confiance ou autres inconduites.

Donné à Kingsey Falls, le 7 septembre 2018

Annie Lemieux, Directrice générale et greffière